

de l'ECOSOC a institué un groupe de travail officieux chargé de définir la manière de procéder à cet égard. Désireux de renforcer les mécanismes de coordination et de rationalisation des activités de l'Organisation mondiale, le Canada a présidé les séances de ce groupe. On y approuva des réformes initiales en matière de procédure et de documentation et, plus important encore, on décida de créer un groupe de travail officiel qui se réunirait à New York, en janvier 1973, pour examiner les attributions de tous les comités, commissions et autres organes subsidiaires du Conseil, aux fins de déterminer s'il serait possible d'en réduire le nombre et de présenter ensuite un rapport à l'ECOSOC en avril 1973.

Bien qu'il ne soit pas membre du Conseil à l'heure actuelle, le Canada fait partie de nombreux organes subsidiaires importants, dont la Commission économique pour l'Amérique latine, la Commission des stupéfiants, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme, le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie au développement (ACAST) (dont M. L. Rousseau est membre à titre personnel), le Comité des sciences et de la technologie du développement, le Comité pour la suppression de la discrimination raciale (dont M. R. St-John Macdonald est membre à titre personnel), le Comité pour l'étude et l'évaluation de la Deuxième décennie du développement, et le Comité des ressources naturelles.

Quoique la Commission des stupéfiants n'ait pas tenu de réunion en 1972, la lutte contre l'abus des narcotiques s'est poursuivie. Quatre-vingt-dix-sept pays se sont réunis à Genève, du 6 au 24 mars, pour examiner des amendements visant à renforcer la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants. En tant que partie à la Convention, le Canada a assisté à cette Conférence qui adopta et ouvrit à la signature un Protocole renfermant ces amendements. Tout en appuyant les dispositions du Protocole, le Canada s'est abstenu de signer avant la présentation et l'examen du rapport final de la Commission LeDain sur lequel se fondera toute décision au sujet de la signature et de la ratification. Conscient de l'ampleur internationale de ces problèmes, le Canada a remis au secrétaire général, le 8 mai, un

chèque de \$250,000 qui représentait sa contribution pour la période 1972-1973 au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.

Membre de la Commission de la condition de la femme depuis 1968, le Canada a été réélu pour une période de quatre ans à compter de janvier 1975, lors de la cinquante-deuxième session du Conseil économique et social, le 18 mai. La Commission, qui se réunit tous les deux ans, a tenu sa vingt-quatrième session à Genève, du 14 février au 3 mars. Depuis la publication en 1970 du Rapport de la Commission royale sur la condition de la femme, le gouvernement canadien s'est assigné comme tâche prioritaire la réalisation éventuelle de l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne tous les aspects de notre société. L'attitude du Canada à l'égard de divers points de l'ordre du jour de la Commission reflétait cette préoccupation. A la suite d'une initiative canadienne, la Commission a soumis à l'Assemblée générale une résolution concernant l'emploi des femmes à de hauts postes professionnels et autres auprès des secrétariats des organismes des Nations Unies, résolution qui fut adoptée à l'unanimité. Un certain nombre d'études sur divers aspects de la condition de la femme ont été préparées à la demande du Secrétaire général et ont été transmises à l'ONU y compris un rapport sur «L'influence des moyens de communication de masse dans la formation d'une nouvelle attitude à l'égard du rôle de la femme au Canada», préparé par le cabinet du Conseil privé.

Le mandat canadien auprès de la Commission du développement social s'est terminé en décembre 1972. A la session bisannuelle de la Commission, tenue en mars 1971, la délégation canadienne avait accordé un intérêt particulier au thème de la criminalité et du changement social, point de l'ordre du jour qui a donné lieu à l'examen du rapport et des recommandations du Quatrième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Kyoto (Japon) en 1970. La délégation canadienne a aussi coparrainé une résolution approuvant les recommandations du Congrès selon lesquelles les Nations Unies devraient intensifier les efforts internationaux visant le progrès des connaissances, les échanges de données